

MONSANTO contre les Fermiers des Etats-Unis

Résumé d'un rapport du Center for Food Safety, 2005

En mai 2003, le Centre pour la Sécurité Alimentaire (CFS) a lancé un projet pour déterminer jusqu'à quel point les agriculteurs américains avaient subi des poursuites liées à l'utilisation de cultures OGM brevetées. Après une recherche approfondie et de nombreuses interviews d'agriculteurs et de juristes, CFS a découvert que *Monsanto*, leader mondial des entreprises agro-biotechnologiques, a utilisé des méthodes musclées d'investigation et mené des poursuites judiciaires impitoyables qui ont fondamentalement changé la façon de cultiver des agriculteurs américains. Le résultat a été rien moins qu'une attaque sur les fondements des pratiques et traditions qui perdurent depuis des siècles dans ce pays, et depuis des millénaires dans le monde, y compris une des plus anciennes : le droit de conserver et de ressemer les graines récoltées.

La situation de *Monsanto* en tant que leader dans le domaine de l'agro-biotechnologie, et sa réussite à lier contractuellement les cultivateurs aux semences OGM, résulte de ses efforts pour contrôler les brevets sur les technologies OGM, le patrimoine génétique de la semence, et l'utilisation par l'agriculteur de ses semences OGM. C'est en faisant signer aux cultivateurs un accord sur l'achat des semences brevetées que *Monsanto* initie un processus de contrôle des pratiques agricoles. Cet accord permet à *Monsanto* de mener des enquêtes de propriété, expose l'agriculteur à des sanctions financières énormes, le soumet pour plusieurs années à la supervision de *Monsanto*, et inclut toute une série d'autres conditions qui déterminent quels droits un agriculteur a ou n'a pas de semer, récolter et vendre des semences OGM.

En général, les poursuites de *Monsanto* à l'encontre des fermiers peuvent être divisées en trois étapes : enquête sur les agriculteurs, montages extra-judiciaires et poursuites contre ceux que *Monsanto* considère être en rupture de contrat ou en violation de brevet. *Monsanto* admet lui-même enquêter de manière agressive sur des fermiers qu'il suspecte de transgression, et tout laisse à penser qu'ils sont plusieurs milliers. D'après les agriculteurs interrogés par CFS, ces milliers d'enquêtes mènent souvent à la deuxième étape: la pression de *Monsanto* pour que les agriculteurs signent un accord extra-judiciaire, pour un montant non officiel, ainsi que d'autres conditions confidentielles.

L'enquête de *Monsanto* a conduit certains cultivateurs au tribunal. A ce jour, *Monsanto* a intenté **90 poursuites judiciaires** contre des agriculteurs américains. **Les poursuites ont impliqué 147 agriculteurs et 39 petites entreprises commerciales ou agricoles et ont concerné des agriculteurs de la moitié des Etats Unis.** Les fermiers rencontrent clairement de plus en plus de difficultés : *Monsanto* consacre exclusivement un budget annuel de **10 millions de dollars et 75 salariés à ses enquêtes et poursuites judiciaires.**

Le jugement le plus important enregistré jusqu'à présent en faveur de *Monsanto* a conduit à une condamnation de 3 millions 52 mille 800 Dollars US (USD). **L'ensemble des jugements a rapporté à Monsanto 15 millions 253 mille 603 USD.** L'amende moyenne réglée par un agriculteur s'élève à 412 260 USD. Aussi impressionnants que soient ces chiffres, ils concernent seulement une partie de l'histoire. Beaucoup d'agriculteurs doivent payer des frais de justice supplémentaires ainsi que les honoraires d'avocats, et sont parfois même obligés de rembourser les frais de l'enquête que *Monsanto* a mené sur eux. On ne connaît même pas les gains financiers définitifs pour la plupart des 90 cas investigués par CFS, à cause de la nature confidentielle de beaucoup d'arrangements. Aucun agriculteur n'est hors d'atteinte de *Monsanto*. Les agriculteurs ont été condamnés : - à la suite de la contamination de leurs champs par des pollens ou des semences issues de cultures transgéniques de quelqu'un d'autre ; - quand il y a eu des repousses spontanées de semences OGM de l'année précédente, - quand ces plants OGM sont apparus dans des champs plantés avec des variétés non-OGM ; - quand les agriculteurs n'ont pas signé le contrat d'utilisation de la technologie de *Monsanto* et qu'ils ont quand même planté des semences brevetées.

Dans tous ces cas, à cause du mode d'application du droit du brevet, les agriculteurs sont techniquement responsables. Il importe peu que l'utilisation n'ait pas été intentionnelle ou bien qu'aucun contrat n'ait été signé.

Depuis l'introduction des OGM, l'agriculture a été profondément changée pour des milliers d'agriculteurs américains. Ils ont été obligés d'avancer sur un territoire dangereux et non réglementé, puis se sont rendu compte que le pire leur était réservé. Comme de plus en plus d'agriculteurs font l'objet de harcèlements, d'enquêtes et de poursuites par *Monsanto* au sujet d'une violation supposée de leur brevet de semences et de leur accord technologique, ils vont devoir accroître leur pression pour inverser profondément la politique gouvernementale qui a permis cette oppression. Différents choix politiques comprennent : - l'interdiction locale ou nationale des OGM ou la mise en place de moratoires sur leur culture ; - une modification de la loi sur les brevets de façon à ce que les PGM ne puissent plus être brevetables et que la conservation des semences ne puisse plus être considérée comme une infraction au brevet ; et - une législation évitant aux agriculteurs d'être responsables d'une infraction au brevet à travers une pollution génétique. Il est important de mettre en œuvre ces propositions, ainsi qu'une série d'autres choix discutés plus en détail dans le rapport. Rien moins que l'avenir des communautés agricoles et de l'agriculture américaine est en jeu.

The Center for Food Safety (Centre pour la Sécurité Alimentaire)
660 Pennsylvania Ave, SE, #302, Washington DC 20003
Tel : 202.547.9359, Fax : 202.547.9429, office@centerforfoodsafety.org